

fonctions qu'un messenger intelligent remplit de la manière la plus satisfaisante, dans plusieurs ministères à Ottawa. Au contraire, il désigne une des charges publiques les plus importantes et les plus honorables—le maître ou gardien des rôles ou archives—charge dont le titulaire a préséance sur tous les dignitaires de la magistrature excepté deux, l'ordre de préséance étant comme suit : 1° Le lord chancelier ; 2° le lord juge en chef d'Angleterre ; 3° le maître des rôles. Pour ne parler que des derniers maîtres des rôles, cette charge a été occupée par lord Lyndhurst, lord Cottenham, lord Langdale, lord Romilly, et le gardien actuel, sir George Jessel. Les maîtres adjoints sont toujours des hommes de haute distinction, et plusieurs des aides ne le leur cèdent en rien ou presque rien sous le rapport de la distinction et des connaissances.

L'absolue nécessité de pareille loi est évidente, et comme nos propres archives pourraient bien, avec le temps, se trouver dans un état pareil, je prends la liberté de vous signaler certains faits mentionnés dans le rapport.

On découvrit que les archives de la chancellerie de l'Echiquier étaient entassées dans 600 sacs excessivement sales, et pour déterrer un document que l'on savait exister dans ces sacs, il fallait se livrer à un travail des plus répugnants. Le rapport du comité de la Chambre des communes, de 1836, donne le témoignage de M. Henry Cole, relativement à l'état des hangars formant dépendances des écuries du roi, qui contenaient ces archives. Voici ce qu'il dit : " Ces hangars contenaient, entassés, dans l'état le plus déplorable, 4,136 pieds cubes d'archives nationales. A part la poussière accumulée pendant plusieurs siècles, on trouva tous les documents excessivement humides, lorsque les opérations commencèrent. Quelques-uns étaient inséparablement collés aux murs de pierre. On pouvait voir de nombreux fragments qui avaient échappé aux complets ravages de la vermine, et plusieurs en étaient au dernier degré de putréfaction. La détérioration et l'humidité en avaient rendu un grand nombre si fragiles que l'on pouvait à peine les toucher ; d'autres, particulièrement ceux qui étaient en forme de rouleaux, étaient tellement collés ensemble, qu'il était impossible de les dérouler. On y trouva empâtés cinq ou six squelettes de rats, et des os de cette vermine étaient distribués dans toute la masse ; c'était un véritable charnier, et lorsque l'on commença à remuer ces archives nationales, on employa un chien pour faire la chasse aux rats que l'on avait dérangés dans leurs retraites." Cet extrait, bien qu'un peu long, n'est qu'un exemple d'un grand nombre d'autres passages que je pourrais reproduire ici, et prouve, d'une manière frappante, le danger dont j'ai parlé précédemment.

La seule exception à cet " état déplorable " des documents, se trouve en Ecosse ; voici ce que le comité dit du bureau des archives de ce pays : " Réunies dans un édifice central, vaste, commode et sûr, à Edimbourg, placées sous la garde de conservateurs parfaitement habiles et responsables, elles semblent être classées dans un ordre parfait, et des catalogues et index également parfaits fournissent les renseignements les plus complets sur leur contenu."

Voilà dans quel état général le bureau nouvellement constitué trouva les choses, et M. Thomas, dans l'introduction de son précieux " Manuel des archives publiques " (*Handbook to the Public Records*), publié il y a trente ans, expose très clairement les mesures à prendre pour faire le travail de classement, mais je crois qu'il suffira de renvoyer au manuel.

Les fondations du bureau actuel des archives ne furent jetées qu'en 1850. Il se trouve entre *Chancery Lane* et *Fetter Lane*, sur l'ancien jardin appartenant à la Maison des Rôles. La description et les plans que M. John Edwards, secrétaire, a eu l'obligeance de me passer, montrent que les plus grandes précautions ont été prises contre le feu et contre tous les accidents possibles. Non-seulement l'édifice est partout à l'épreuve du feu, mais il possède tous les appareils nécessaires en cas d'incendie, à l'intérieur et à l'extérieur ; il y a, dans l'édifice, des gardiens nuit et jour, en outre de la police qui fait constamment la patrouille. Les devoirs de tous les employés et serviteurs sont minutieusement spécifiés.

Dans le cours de mes recherches sur la manière dont les archives, papiers d'Etat, etc., avaient été transférés des cours de justice et des différents ministères (colonies, guerre, etc.) à la garde du conservateur des archives, M. William Hardy, conserva-